

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 19 - 22 octobre 1999

PROJETS SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 7 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/99/7-A
16 septembre 1999
ORIGINAL: ANGLAIS

PROJET DE DÉVELOPPEMENT— SRI LANKA 4521.01

Remise en état de petits périmètres d'irrigation gérée par les communautés à Sri Lanka

Nombre de bénéficiaires	132 000 (26 400 ouvriers et leurs familles)
Durée du projet	Trois ans (janvier 2000–décembre 2002)

Coût (dollars E.-U.) ¹	
Coût total pour le PAM	6 833 231
Coût total des produits alimentaires	4 303 500
Coût total pour le gouvernement	3 700 000
Coût total	10 533 231

¹ En juillet 1999, un dollar des Etats-Unis équivalait à 70,55 roupies sri-lankaises.

RÉSUMÉ

Sri Lanka est un pays à faible revenu et à déficit vivrier comptant 18 millions d'habitants, avec un revenu annuel moyen de 670 dollars par personne. Selon la Banque mondiale, 35 pour cent de la population vit au dessous du seuil de pauvreté. En 1998, l'indicateur du développement humain du PNUD était de 0,716 et le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans atteignait 22 pour 1 000 pour les garçons et 20 pour 1 000 pour les filles. Malgré une certaine amélioration de la condition féminine, peu de femmes jouissent du même pouvoir de décision économique et politique que les hommes. Près de 45 pour cent des besoins céréaliers du pays sont couverts par des importations. L'apport énergétique alimentaire est de 2 260 kcal par jour en moyenne et l'indice global FAO de la sécurité alimentaire des ménages (IGSAM) a été établi à 84,7 pour la période 1993-95. En 1998, Sri Lanka a reçu au titre de l'assistance au développement d'outre-mer 823 millions de dollars et une aide alimentaire atteignant au total 31 592 tonnes, dont 37 pour cent venant du PAM.

Environ 80 pour cent des pauvres vivent dans les campagnes; dans une large mesure, la pauvreté coïncide géographiquement avec la zone sèche tributaire des pluies, qui a souffert de sécheresses prolongées et récurrentes. L'eau provenant des pluies saisonnières est stockée dans des petits réservoirs (citernes) pour la production agricole, l'élevage et les usages domestiques. Au cours des dernières décennies, les communautés ne sont pas parvenues à entretenir leurs réseaux d'irrigation, ce qui a aggravé l'insécurité alimentaire.

Conformément à la décision 1999/EB.A/2 du Conseil d'administration, le PAM axe ses activités de développement sur cinq objectifs. Le présent projet porte sur les objectifs 3, 4 et 5 (permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver; atténuer les effets des catastrophes naturelles dans les régions vulnérables à des crises répétées de cette nature; et permettre aux ménages qui sont tributaires de ressources naturelles dégradées pour leur sécurité alimentaire de trouver des moyens de subsistance plus durables).

Le projet vise à améliorer la sécurité alimentaire des ménages ruraux pauvres en appuyant la remise en état de petits périmètres d'irrigation par des activités vivres-contre-travail et en renforçant les connaissances et compétences nécessaires pour gérer les ressources hydriques et entretenir les avoires.

Des rations alimentaires (riz, légumes secs et sucre) seront fournies aux familles des 26 400 ouvriers sans terre et petits exploitants prenant part aux activités de remise en état et de formation exécutées pendant la période creuse pour la main-d'œuvre. Au total, 15 918 tonnes de vivres seront distribuées. Grâce à un mécanisme permettant l'autociblage des plus pauvres, environ 60 pour cent des bénéficiaires seront des femmes.

Le Département des services agraires (DSA) du Ministère de l'agriculture et des terres sera responsable de l'exécution. Le projet mettra de plus en plus l'accent sur les districts les plus pauvres, choisis d'après l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité (ACV) du PAM.

En application des recommandations de la mission PAM/FAO d'examen préalable de mai 1999, une approche participative sera adoptée, ce qui nécessitera de former les parties prenantes concernées aux techniques participatives et d'établir des liens et des partenariats avec les institutions publiques, les ONG et les organisations communautaires. On procédera à la définition des besoins de la communauté et à sa mobilisation avant toute activité de remise en état, on appliquera des critères sociaux et techniques améliorés pour le choix des réservoirs, et on sensibilisera la communauté à l'importance de l'entretien des périmètres d'irrigation. Le sens de la responsabilité des communautés locales à l'égard des avoires créés devrait s'en trouver renforcé, ce qui garantira la durabilité du projet. Des études d'évaluation seront menées pour montrer les effets du projet sur la sécurité alimentaire des ménages. On s'efforcera en particulier de favoriser la participation des femmes à la prise de décisions dans les organisations paysannes: comme dans le projet en cours, 30 pour cent de leurs membres seront des femmes, mais dans cet élargissement, tous les comités exécutifs comprendront deux femmes au moins, et une formation spéciale visant à renforcer leurs capacités d'intervention sera dispensée aux femmes remplissant cette fonction.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur du Bureau régional: Mme J. Cheng-Hopkins tel.: 066513-2209

Coordonnateur principal de programmes: Mme C. Rader tel.: 066513-2723

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2641).



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

AAC	Aire d'alimentation de la citerne
ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
AE	Aire d'épandage
CEE	Commission économique pour l'Europe
DSA	Département des services agraires
GTZ	Office allemand de la coopération technique
IIMI	Institut international de gestion de l'irrigation
TE	Taux d'exploitation
TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention
ZD	Zone de desserte



ANALYSE DU PROBLEME

1. Sri Lanka est un pays à faible revenu et à déficit vivrier comptant 18 millions d'habitants, avec un revenu annuel moyen de 670 dollars par personne. Près de deux décennies de réformes économiques n'ont pas permis d'enrayer la pauvreté. On estime, d'après le critère de la Banque mondiale basé sur "un dollar par jour", que 35 pour cent des Sri-lankais vivent au dessous du seuil de pauvreté. Ces estimations ne tiennent pas compte des 16 pour cent de la population vivant dans le nord et l'est du pays où sévissent des troubles civils depuis plus de 15 ans. La proportion de pauvres est donc probablement sous-estimée. L'indicateur du développement humain du PNUD est de 0,716. En 1998, Sri Lanka a reçu au titre de l'assistance au développement d'outre-mer 823 millions de dollars et une aide alimentaire atteignant au total 31 592 tonnes, dont 37 pour cent venant du PAM.
2. Le régime alimentaire sri-lankais est composé pour près de 60 pour cent de blé et de riz. Malgré les efforts déployés sans relâche pour atteindre l'autosuffisance en riz, presque 45 pour cent des besoins céréaliers sont couverts par des importations. Après une récolte de riz exceptionnelle en 1995, année où le chiffre record de 2,8 millions de tonnes a été atteint, la production est tombée en 1996 à 2,1 millions de tonnes—chiffre le plus bas depuis 1979—sous l'effet d'une grave sécheresse. Elle est remontée à 2,2 millions de tonnes en 1997, volume qui toutefois était encore largement inférieur aux besoins de consommation. De manière générale, les disponibilités alimentaires sont limitées: l'apport alimentaire énergétique était de 2 260 kcal par jour en 1998. L'indice global FAO de la sécurité alimentaire des ménages a été établi à 84,7 pour la période 1993–95. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a atteint 22 pour 1 000 pour les garçons et 20 pour 1 000 pour les filles en 1998, et près de 38 pour cent des femmes enceintes étaient anémiques.
3. L'incidence de la malnutrition est élevée dans le pays. Quatorze pour cent des enfants de moins de cinq ans souffrent de dépérissement (rapport poids/taille insuffisant) et 34 pour cent sont sous-alimentés (rapport poids/âge insuffisant). Les facteurs déterminants ne sont pas clairs. Les données relatives au dépérissement mettent en évidence les pénuries alimentaires saisonnières, mais il est probable que d'autres facteurs liés à la pauvreté jouent également un rôle. La population adulte souffre elle aussi d'un déficit énergétique chronique. Plus d'un tiers de la population est sous-alimenté (33 pour cent des femmes et 37 pour cent des hommes).
4. D'après le rapport sur le développement humain de 1998, les femmes ne sont pas assez autonomes à Sri Lanka. Elles n'ont atteint que 69 pour cent du degré de développement humain auquel sont parvenus les hommes, et ont un pouvoir de décision économique et politique égal à seulement 31 pour cent de celui des hommes.
5. La participation des femmes aux activités économiques et techniques structurées est faible, ce qui est dû essentiellement à l'insuffisance des possibilités de formation, au poids des conventions pour ce qui est des rôles et des emplois des femmes, à l'absence d'opportunités et à la rareté des avoirs, mais aussi au manque d'information et à la lourdeur des procédures juridiques. En 1994, la main-d'œuvre ne comprenait que 29 pour cent de femmes. La part de revenu gagné par les femmes ne représentait que 25 pour cent, contre 75 pour cent pour les hommes. Il est courant que les femmes des campagnes touchent des salaires inférieurs dans l'agriculture et dans d'autres secteurs.



6. Néanmoins, la condition de la femme à Sri Lanka est nettement meilleure que dans d'autres pays d'Asie du Sud, en raison de la grande importance accordée à l'équité sur le plan social et des gros investissements réalisés dans le secteur social. En 1992, l'espérance de vie des femmes était de 74,2 ans, contre 69,7 ans pour les hommes. Le nombre d'enfants par femme était seulement de 2,3 en 1995. Le taux d'alphabétisation des adultes en 1990 ne faisait apparaître qu'un écart relativement faible entre les femmes et les hommes: 86 pour cent des femmes étaient alphabétisées contre 93 pour cent des hommes. Sri Lanka offre donc la possibilité d'entreprendre des activités de développement associant hommes et femmes, en mettant à profit l'instruction et les compétences des uns et des autres.
7. Environ 80 pour cent des pauvres vivent dans les campagnes; il s'agit surtout de paysans et d'ouvriers sans terre. Leur sécurité alimentaire est fortement liée au régime des précipitations. Dans certaines parties des zones sèches (précipitations annuelles entre 900 et 1 500 mm) et intermédiaires (entre 1 500 et 2 200 mm) où le présent projet sera exécuté, la riziculture est limitée à la campagne *Maha*¹, principale saison des pluies. Même pendant cette saison, il arrive que la récolte soit mauvaise si de l'eau n'est pas stockée pour compléter les pluies vers la fin de la campagne.
8. Dans la zone sèche où les cultures de la campagne *Yala* sont toujours irriguées, la saison creuse pour la main-d'œuvre dure d'avril à septembre. Pendant la période allant d'avril à juillet, les possibilités d'emploi sont rares, mais généralement les paysans et les ouvriers ont encore des réserves de vivres ou un peu d'argent. La période de l'année la plus difficile pour les ménages ruraux pauvres est celle comprise entre août et octobre, car les stocks de riz sont épuisés et, en dehors des zones équipées de grands réseaux d'irrigation, il n'y a pas de possibilités d'emploi. C'est la période de l'insécurité alimentaire.
9. Les petits réservoirs d'eau d'irrigation, appelés "citernes"², dispersés dans l'ensemble des zones sèches et intermédiaires, servent à stocker l'eau de pluie et à compléter les précipitations vers la fin de la campagne *Maha* et pendant la campagne *Yala*. Ce système d'irrigation au moyen de citernes, largement répandu et utilisé depuis très longtemps à Sri Lanka, a évolué au cours des générations. L'eau des pluies saisonnières stockée dans les réservoirs est destinée à la production agricole, à l'élevage et aux usages domestiques.
10. Dans toute l'île, il y a environ 22 000 petits périmètres d'irrigation desservant au total quelque 240 000 hectares. Plus des deux tiers de cette zone de desserte sont situés dans la zone sèche.
11. Dans bien des cas, on observe une détérioration progressive des petits périmètres d'irrigation, les communautés n'étant pas parvenues à entretenir et à réparer convenablement les ouvrages de prise d'eau et les canaux d'alimentation. Les pratiques de gestion appliquées pendant des siècles se sont dégradées et ont fini par tomber complètement en désuétude en raison de la baisse du revenu réel des ménages paysans, des modifications apportées au cadre juridique régissant la propriété des structures d'irrigation, et des fréquents transferts de responsabilité pour ce qui est de l'exploitation de ces périmètres. Aujourd'hui, les communautés ne se sentent plus suffisamment propriétaires et responsables de l'infrastructure d'irrigation pour en assurer l'entretien.

¹ La campagne agricole *Maha* (mousson du nord-est) se déroule habituellement d'octobre à février, avec des pluies abondantes sur l'ensemble de l'île; la campagne *Yala* (mousson du sud-est) dure d'avril à juin et les précipitations sont principalement limitées aux zones humides et intermédiaires.

² Desservant un périmètre allant jusqu'à 80 hectares.



12. Le manque d'entretien des citernes a des répercussions non seulement sur la production agricole, mais aussi sur les usages domestiques de l'eau. En raison de la baisse du niveau des citernes, qui parfois sont même vides pendant la saison sèche, les ménages ne peuvent pas trouver d'eau en quantité suffisante pour leur bétail, ni pour leur bain quotidien et leur lessive. Même les puits des fermes se tarissent généralement pendant les périodes sèches. Ce sont les femmes qui souffrent le plus de cette situation étant donné que, dans l'ensemble, elles accomplissent toutes les tâches relatives au ménage et à l'élevage nécessitant de l'eau. Quand celle-ci vient à manquer, elles doivent aller en chercher plus loin.
13. En raison de l'irrégularité des précipitations, de la fréquence des sécheresses et du mauvais entretien de l'infrastructure d'irrigation, la productivité agricole des familles de paysans a baissé au cours des dernières décennies; elles connaissent maintenant périodiquement des pénuries alimentaires saisonnières. Il existe cependant un éventail relativement large de stratégies de survie appliquées dans les campagnes. A court terme, les ménages se débrouillent en ayant davantage recours aux filets de sécurité publics (*Samurdhi*¹, secours en cas de sécheresse, etc.) et à la protection sociale, en demandant un prêt sur gage de la prochaine récolte, ou en exerçant un travail temporaire. Leur mécanisme de survie intermédiaire consiste à recourir aux cultures pratiquées dans les jardins familiaux telles que le manioc, les fruits et les légumes. Nombre d'entre eux complètent également leur revenu réduit en pratiquant la culture *chena* (sur coupe et brûlis), responsable d'atteintes à l'environnement, d'érosion du sol et de changements climatiques locaux. En dernier ressort, ils réduisent leur ration alimentaire quotidienne.
14. Le gouvernement abandonne maintenant la politique de construction de grands réseaux, pratiquée depuis longtemps, pour donner la priorité à la remise en état de petits périmètres. En 1984–89, le DSA a obtenu l'aide de la Banque mondiale pour un projet de remise en état de l'irrigation villageoise portant sur 1 072 petits périmètres. Sur la base de cette expérience, un deuxième projet national de remise en état de l'irrigation, cofinancé par la Banque mondiale et la CEE, a démarré en 1992 et a permis de réparer environ 1 000 petits périmètres. Au titre du projet de développement rural intégré, bénéficiant de l'aide financière de donateurs bilatéraux, 1 600 autres périmètres ont été remis en état. Du fait de leur manque de participation à la planification et à l'exécution de ces activités, les communautés locales ont été privées de la maîtrise des périmètres. Pour cette raison, à laquelle s'ajoute l'absence de connaissances, de compétences, d'expérience et de bonne organisation, elles ont été peu disposées à consacrer du temps et des ressources à l'entretien.
15. Des organisations paysannes concernées par la remise en état de petits périmètres d'irrigation et par les questions de distribution de l'eau ont été récemment créées dans de nombreux villages, mais, en raison de frictions sociales et politiques locales, elles ne fonctionnent pas encore de manière efficace.

AIDE ANTERIEURE DU PAM

16. Le projet Sri Lanka 4521.00—Remise en état de petits périmètres d'irrigation—qui a démarré en mars 1994, prendra fin en décembre 1999. Son coût total pour le PAM s'élève

¹ Programme public de lutte contre la pauvreté et d'aide sociale.



à 8,3 millions de dollars (portés à 10,9 millions de dollars), le coût pour le gouvernement étant estimé à 4,3 millions de dollars.

17. Pour atteindre l'objectif fixé—améliorer la sécurité alimentaire des paysans pauvres en augmentant leurs revenus et en créant des emplois—il était prévu de:
 - a) remettre en état 760 petits périmètres d'irrigation (portés à 885);
 - b) améliorer 380 kilomètres de routes d'accès aux citernes;
 - c) former les agriculteurs et les responsables des groupements paysans;
 - d) construire des bâtiments polyvalents;
 - e) créer des parcelles de démonstration; et
 - f) recruter des organisateurs institutionnels pour renforcer les organisations paysannes.
18. Le projet, qui desservait à l'origine huit districts, a été étendu en 1997 pour inclure trois districts supplémentaires situés à la frontière de la zone de conflit. Fin mai 1999, avec la remise en état de 828 citernes, environ 93 pour cent de ses objectifs matériels (infrastructure) avaient été atteints. Ainsi qu'il a été vérifié par la mission PAM/FAO d'examen préalable de mai 1999, la qualité technique des travaux de réfection est généralement bonne et, pour ce qui est de la production agricole, l'impact immédiat sur les communautés locales a été notable. L'approvisionnement en eau étant assuré, les taux d'exploitation et les rendements du riz ont augmenté; de nombreux agriculteurs sont maintenant en mesure d'enranger une seconde récolte pendant la campagne *Yala*.
19. De 1994/95 à 1997/98, la zone desservie par les réservoirs remis en état a augmenté de huit pour cent, passant de 15 828 à 17 030 hectares. Le taux annuel d'exploitation a été porté de 87 à 120 pour cent et les rendements du riz de trois à quatre tonnes par hectare. Au cours de cette période, les effectifs des organisations paysannes ont progressé de 25 pour cent, passant de 31 305 à 39 184, la proportion d'hommes et de femmes restant à peu près la même, à savoir 70 et 30 pour cent respectivement. Dans le même temps, les moyens financiers des organisations paysannes augmentaient de plus de 150 pour cent (ils ont été portés de 2,1 à 5,3 millions de roupies, avec un taux moyen d'inflation annuelle de 10 pour cent pendant cette période).
20. Le projet n'était pas spécifiquement axé sur les femmes. Elles ont néanmoins constitué 55 pour cent de la main-d'œuvre engagée dans les travaux de remise en état. La proportion de femmes participant aux travaux de terrassement est forte en raison de leur coût d'opportunité relativement bas par rapport à celui des hommes. Trente pour cent des membres des organisations paysannes locales sont des femmes. Le DSA a également préconisé que les comités exécutifs de toutes ces organisations comprennent deux femmes. Toutefois, les représentantes au niveau du Centre des services agraires sont encore très peu nombreuses. Même si elles assistent habituellement aux réunions des organisations paysannes, nombre d'entre elles n'interviennent pas, peut-être parce qu'elles hésitent à prendre la parole devant un groupe nombreux présidé par l'élite masculine du village, ou parce que les décisions prises concernent essentiellement l'irrigation des cultures de riz, qui reste du ressort des hommes (même si toute la famille y travaille), les domaines économiques des femmes étant les jardins familiaux et l'élevage.
21. Il n'est pas encore possible de procéder à une évaluation de l'impact sur les moyens de subsistance des communautés, leurs revenus, leur sécurité alimentaire, etc. Une telle initiative nécessiterait une enquête de référence à l'échelon des ménages et une approche



méthodologique appropriée afin de déterminer et d'évaluer les effets des changements induits par le projet.

22. La mission d'examen préalable a noté le rôle important qu'ont joué les organisateurs institutionnels (30 pour cent de femmes) en aidant les organisations paysannes à planifier la remise en état des citernes. Elle a également approuvé l'évaluation des obstacles fondamentaux rencontrés dans leur travail, menée par les organisateurs, et confirmé les besoins de formation dans des domaines tels que la communication, l'enseignement, la motivation, et les compétences techniques appropriées en matière de création d'entreprises et de technologie agricole.
23. La mission a conclu que, même si la planification du développement communautaire, le renforcement des institutions et la formation des agriculteurs sont du ressort du DSA, celui-ci ne possède pas encore les ressources humaines nécessaires pour remplir ces fonctions. Il faudra donc les renforcer au cours de l'élargissement. Une autre considération importante concerne l'incapacité du DSA (bien qu'il ait récemment recruté des diplômés en agronomie comme vulgarisateurs) d'exécuter efficacement et en temps voulu certaines activités dans des domaines tels que la vulgarisation agricole et la commercialisation, pourtant essentiels au succès du projet. Il est donc nécessaire d'identifier des organismes compétents et de mettre en place des mécanismes institutionnels pour s'assurer leur participation.
24. Dans l'ensemble, la mission d'examen préalable a constaté qu'il était nécessaire d'adopter une approche plus participative, en accordant l'attention voulue à toutes les parties prenantes du projet (hommes et femmes de la communauté, organisations paysannes, organisateurs institutionnels, vulgarisateurs du DSA) et aux liens établis avec d'autres organisations communautaires. Dans le cadre de cette approche, il faudrait mettre l'accent sur la sensibilisation, la mobilisation et la mise en valeur des communautés, et sur la maîtrise des méthodes participatives par le personnel du DSA.
25. Afin de faire face au problème crucial de la durabilité des avoirs créés, la mission d'examen préalable a dégagé les principes suivants, qui devraient sous-tendre la phase d'élargissement du projet: a) les communautés et leurs organisateurs devraient être en mesure et désireux d'accomplir les tâches normales d'exploitation et d'entretien des réservoirs; b) les excédents obtenus grâce aux activités de production agricole devraient être suffisants pour financer les activités d'entretien; et c) les communautés devraient être en mesure d'adopter des pratiques adéquates de gestion des aires d'alimentation.
26. Depuis la préparation du projet initial 4521.00, aucun changement important n'a été enregistré dans les paramètres du problème qu'il devait contribuer à résoudre. La mission d'examen préalable a donc conclu que les objectifs du projet restaient pertinents et valables. Compte tenu des modifications progressives dans le sens d'une approche participative orientée vers les communautés qui seront apportées et des liens institutionnels nécessaires qui seront établis, le projet a été considéré comme étant en accord avec les priorités de développement du PAM, arrêtées par le Conseil d'administration du PAM à sa session annuelle de 1999. Conformément à cette décision, le présent projet est axé sur les objectifs 3, 4 et 5 (permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver; atténuer les effets des catastrophes naturelles dans les régions vulnérables à des crises répétées de cette nature; permettre aux ménages qui sont tributaires de ressources naturelles dégradées pour leur sécurité alimentaire de trouver des moyens de subsistance plus durables).



OBJECTIFS ET RESULTATS ESCOMPTES DU PROJET

Objectifs à long terme

27. L'objectif de développement du projet est d'améliorer la sécurité alimentaire des ménages de paysans, essentiellement en accroissant et en régularisant leur production alimentaire familiale. Pour ce faire, on fournira aux agricultrices et aux agriculteurs, à leurs communautés et à leurs organisations, l'aide alimentaire nécessaire pour remettre en état leurs petits périmètres d'irrigation, ainsi que les connaissances et les compétences indispensables pour gérer convenablement les travaux de réfection et les ressources hydriques à leur disposition, et pour exploiter et entretenir de manière autonome les périmètres sur lesquels ils ont un droit de regard.

Objectifs immédiats

28. Les objectifs immédiats sont les suivants:
- a) assurer un accès suffisant aux vivres et compenser la perte de revenu des ménages d'agriculteurs qui investissent leur temps et leurs ressources dans la remise en état des citernes et dans d'autres activités axées sur les communautés;
 - b) améliorer l'approvisionnement des ménages d'agriculteurs en eau pour l'irrigation, l'élevage et les usages domestiques, et leur permettre ainsi de cultiver leurs terres pendant la campagne *Yala*, ce qui les rendra moins vulnérables aux sécheresses, susceptibles de compromettre même la campagne *Maha*;
 - c) sensibiliser les communautés, stimuler leur esprit de corps, et leur transmettre les savoirs et les compétences nécessaires pour gérer et entretenir les avoirs créés et pour apprécier les avantages d'une agriculture diversifiée comprenant des cultures à plus forte valeur marchande; et
 - d) améliorer l'efficacité des organisations, notamment en renforçant la participation des femmes au processus décisionnel.

Résultats

29. Les résultats escomptés du projet, établis sur la base d'une distribution de rations vivres-contre-travail pendant 5,4 millions de jours de travail au total sur une période de trois ans, sont exposés ci-après. La ventilation annuelle des résultats, des normes de travail et des jours de travail figure à l'annexe III.



30. Les avoirs matériels suivants seront créés, principalement au moyen d'activités vivres-contre-travail:

Avoirs créés	Jours de travail ¹	Pourcentage du nombre total de jours de travail	Activités
1. 660 petits périmètres d'irrigation desservant conjointement 15 840 hectares	4 300 000	79,5	Travaux de terrassement pour i) les ouvrages de prise d'eau: remise en état et reconstruction des vannes des diguettes et des évacuateurs, plantation d'herbe sur les diguettes, désenvasement du fond des réservoirs, colmatage des brèches dans les digues et des ravines dues à l'érosion; ii) la mise en valeur de la zone en aval: remise en état et reconstruction du canal principal et des canaux d'adduction
2. 330 kilomètres de routes d'accès améliorées aux petits périmètres d'irrigation	363 0	6,7	Travaux de terrassement pour la construction et l'amélioration des routes d'accès aux périmètres d'irrigation, y compris l'élargissement des pistes existantes, le gravillonnage et la mise en place de petits ponceaux
3. 165 bâtiments communautaires polyvalents pour emmagasiner les outils et le matériel agricoles, et pour servir de bureaux et de lieux de réunion aux organisations paysannes et aux autres groupements villageois	132 0	2,4	Travaux de construction (800 jours de travail par bâtiment pour lesquels une aide alimentaire et une contribution du gouvernement de 160 000 roupies par bâtiment seront fournies)
4. 660 parcelles de démonstration agricole pour montrer l'efficacité de l'agriculture diversifiée	26 4	0,5	Travaux de terrassement pour la création des parcelles de démonstration agricole (une par petit périmètre d'irrigation)
5. Diverses infrastructures communautaires répondant aux demandes des communautés	265 8	5	Les éventuelles activités pourraient comprendre le creusement de puits, la construction de gradins pour les bains, etc.
Total avoirs matériels	5 087 200	94,1	

¹ Pour chaque jour de travail, une ration comprenant 2,5 kilogrammes de riz, 0,3 kilogramme de légumes secs et 0,15 kilogramme de sucre sera fournie.

31. La réalisation des diverses infrastructures communautaires doit être organisée avec l'appui d'ONG ou d'organisations communautaires, et/ou d'organismes publics compétents. On accordera une attention particulière aux demandes émanant de groupements féminins et à celles ayant trait aux activités et aux processus renforçant l'aptitude des ménages et des communautés à faire face à la sécheresse.



32. Par ailleurs, des vivres seront distribués pour encourager la fréquentation des cours de formation et pour rémunérer les organisateurs institutionnels:
- a) **Formation (145 200 jours de travail/formation, soit 2,7 pour cent du total des jours de travail).** Une formation portant sur le développement communautaire ainsi que sur les questions d'exploitation et d'entretien sera dispensée aux agriculteurs et aux responsables des groupements. La formation spéciale destinée aux femmes traitera de divers sujets relatifs aux activités du projet, dont ceux qui seront mis en évidence grâce au processus participatif de définition des besoins. Au moins 30 pour cent des stagiaires agriculteurs seront des femmes. Dans le cadre de la formation, elles seront encouragées en particulier à jouer un rôle plus actif dans leur organisation paysanne. Une formation concernant les capacités d'intervention et la gestion sera assurée à au moins 300 femmes titulaires d'une fonction (présidente, secrétaire et trésorière) au sein d'une organisation paysanne.
 - b) **Aide afférente aux services assurés par 160 organisateurs institutionnels (172 800 jours de travail, soit 3,2 pour cent du total des jours de travail).** L'organisation sociale des agriculteurs n'est pas un processus spontané. Les organisateurs institutionnels seront chargés de sensibiliser les agriculteurs et de leur faire comprendre l'importance des activités de gestion et d'entretien, ainsi que de favoriser le changement et de jouer le rôle d'intermédiaire entre les agriculteurs, les organisations paysannes, et les autorités du projet.
33. Le PAM s'efforcera d'associer d'autres activités axées sur les communautés à la remise en état de l'infrastructure d'irrigation. Ceci dépendra toutefois des résultats découlant des priorités des communautés mises en évidence d'ici à la troisième année d'exécution du projet. On cherchera auprès d'autres donateurs un financement pour ces activités, qui seront exécutées dans le cadre de partenariats avec d'autres institutions.

ROLE ET MODALITES DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Fonctions

34. En moyenne, un ouvrier travaillant sur le périmètre reçoit des rations alimentaires pendant environ 204 jours par an (d'avril à juillet, puis de nouveau de novembre à février). Cette aide augmentera l'apport alimentaire des ménages pendant la période creuse pour la main-d'œuvre, d'avril à juillet, ce qui leur permettra de mettre de côté des économies et des vivres pour la période d'insécurité alimentaire, d'août à octobre. L'aide alimentaire représentera également un transfert de revenu permettant aux ouvriers de rester près de chez eux et de construire des avoirs favorisant la sécurité alimentaire dans le long terme. On estime que les vivres sont une ressource particulièrement appropriée compte tenu de l'insécurité alimentaire des bénéficiaires, de leur vulnérabilité face à la malnutrition, de la part importante de revenu consacrée aux vivres et des indices alpha positifs observés¹.

¹ La valeur locale de la ration familiale/par ménage quotidienne est de 1,15 dollar alors que son coût pour le PAM au point de livraison aux bénéficiaires est de 0,9 dollar, ce qui donne un indice coût-efficacité (alpha) de 1,27. Ces valeurs ne changent pas beaucoup d'un lieu d'exécution d'un projet du PAM à un autre.



Apports alimentaires et justification du choix des produits

35. Dans le projet initial 4521.00, les types et les quantités de produits inclus dans la ration familiale/par ménage pour un jour de travail étaient les suivants: riz (2,5 kilogrammes), légumes secs (200 grammes), sucre (100 grammes) et poisson en boîte (50 grammes). Cet assortiment alimentaire a été modifié en tenant compte des facteurs suivants:
- harmonisation des types de produits avec ceux utilisés pour l'autre projet du PAM dans le pays (IPSR 6152.00—Secours et redressement en faveur des Sri-Lankais déplacés à l'intérieur du territoire) afin de garder une certaine souplesse au cas où l'acheminement des produits serait interrompu;
 - comparabilité avec les rations des activités de redressement au titre de l'IPSR 6152.00, afin de garantir que les bénéficiaires reçoivent des rations analogues pour des activités analogues;
 - remplacement de petites quantités de produits à haute valeur marchande (comme le poisson en boîte) par des quantités plus importantes de produits de base d'une valeur inférieure (comme les légumes secs); et
 - amélioration de la rentabilité en raison du nombre limité des produits contenus dans les rations.
36. La ration familiale/par ménage quotidienne révisée distribuée au titre du projet 4521.01 comprendra donc 2,5 kilogrammes de riz, 300 grammes de légumes secs et 150 grammes de sucre, ce qui est acceptable pour l'organisme d'exécution ainsi que pour les bénéficiaires. En supposant qu'un ménage compte en moyenne cinq personnes, la valeur nutritionnelle de la ration est équivalente à environ 2 124 kcal, 47 grammes de protéines et 2,9 grammes de matières grasses par personne et par jour.
37. Au total, 5,4 millions de rations familiales/par ménage seront donc nécessaires pour les trois ans du projet, soit 1,8 million de rations par an. Les types de produits, les barèmes des rations et les quantités nécessaires sont les suivants:

BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES				
	2000	2001	2002	Total 2000–2002
Riz: (2,5 kilogrammes/jour de travail)	4 48	4 49	4 49	13 488
Légumes secs: (300 grammes/jour de travail)	540	540	540	1 620
Sucre: (150 grammes/jour de travail)	270	270	270	810
Total des besoins en produits (tonnes)	5 30	5 30	5 30	15 918

38. Pour chaque jour de travail, une ration par famille/ménage sera distribuée aux membres de la communauté qui participent aux activités. Aux prix actuels du marché dans les campagnes, la valeur d'une ration famille/ménage quotidienne est de 80 roupies (1,13 dollar). Lorsqu'il est possible de trouver un emploi temporaire dans les zones rurales, le salaire journalier de la main-d'œuvre non qualifiée est d'environ 150 roupies (2,12 dollars) pour les femmes et de 175 roupies (2,48 dollars) pour les hommes. Etant donné la nature du travail, qui permet de créer des avoirs pour les paysans, l'effet de transfert de revenu de l'aide du PAM est suffisant pour attirer la main-d'œuvre voulue. Compte tenu de la demande limitée et irrégulière de main-d'œuvre non qualifiée, en particulier pendant la



saison creuse, la valeur de l'assortiment alimentaire se situe juste au-dessous du coût d'opportunité de cette main-d'œuvre.

STRATEGIE DU PROJET

Stratégie d'exécution

39. La responsabilité de la mise en œuvre générale du projet et l'exécution technique de la remise en état des citernes incomberont au DSA du Ministère de l'agriculture et des terres. Dans ce premier élargissement, on insistera davantage sur la sensibilisation et la mobilisation des communautés, et sur les activités participatives. Pour conduire ces activités de manière efficace et efficiente, il faudra former les parties prenantes concernées aux concepts et aux techniques participatifs en matière de définition des besoins, de planification et de prise de décisions. Il sera par ailleurs nécessaire d'établir des liens et des partenariats avec les organismes publics compétents et avec les organisations communautaires travaillant dans la zone du projet, et de créer des mécanismes de collaboration à tous les niveaux. Il s'agit d'une nouvelle orientation de la participation du PAM aux activités de développement à Sri Lanka et une approche graduelle est donc nécessaire.
40. Etant donné que le plan d'exécution du projet établi par le DSA et les allocations budgétaires nationales pour 1999–2000 ont déjà été fixés, la première phase des modifications opérationnelles liées à l'application des critères de sélection révisés, décrits à l'annexe IV, ne peut pas être mise en œuvre avant la saison de travail 2000/2001. Cependant, dans cette perspective, on procédera d'ici la fin du premier trimestre de 2000 à l'inventaire des citernes (étude financée par le gouvernement établissant leur profil technique et socio-économique) et à l'analyse des besoins de formation (financée par le PAM), en tant que préparation du projet, de manière à ce que les résultats puissent être pris en compte dans l'établissement du budget du DSA pour 2000–2001.
41. Afin de mieux comprendre les changements induits par le projet jusqu'à présent dans la vie des gens, ainsi que dans leur attitude et leurs initiatives à l'égard de l'entretien des actifs créés, et de se préparer à appliquer un processus approprié de planification participative, il est de la plus haute importance d'entreprendre une étude à l'échelon des ménages portant sur un petit échantillon de communautés villageoises assistées précédemment par le PAM (au titre du projet 4521.00), avant la fin du premier trimestre de 2000.
42. Au cours d'une deuxième phase (à partir de 2000/2001), les critères de sélection révisés seront de plus en plus largement appliqués, y compris le principe de la cascade¹ dans tous les cas où il est pertinent. Le nombre de citernes envisagé (660) doit donc être considéré essentiellement comme un chiffre servant à des fins de planification et pouvant être révisé. Le résultat le plus important du présent projet n'est pas le nombre absolu de réservoirs remis en état, mais plutôt le nombre de petits périmètres d'irrigation dont les communautés concernées ont assumé la responsabilité effective de l'exploitation et de l'entretien.

¹ Les citernes font partie d'un système de cascades lorsque l'eau excédentaire provenant d'une citerne située dans la partie supérieure de l'aire d'alimentation s'écoule dans une autre en aval (elles partagent le même bassin versant).



43. La loi sur les services agraires a été modifiée en 1991 pour donner pouvoir au DSA d'enregistrer les organisations paysannes comme personnes morales et de reconnaître le rôle qu'elles jouent dans l'exploitation et l'entretien des petits périmètres d'irrigation. En conséquence, au titre du présent projet, les organisations paysannes remplissant les conditions requises signeront de leur plein gré un accord avec le DSA selon lequel elles assument la responsabilité de la remise en état, de l'exploitation et de l'entretien du périmètre.
44. Au cours de la deuxième phase, les parties prenantes recevront une formation aux méthodes participatives, et des liens/partenariats avec les organismes publics compétents, les ONG et les organisations communautaires seront établis.
45. A partir de 2000/2001, le DSA préparera un plan annuel de travail et un programme d'exécution au début de chaque année, en consultation avec les organisations paysannes intéressées. Ces plans comprendront des informations précises sur les travaux à forte intensité de capital exécutés avec des fonds publics, et sur le reste des activités à forte intensité de main-d'œuvre et des activités de formation assistées par le PAM. Ces plans/programmes d'exécution seront examinés et des directives pour l'exécution seront formulées par un comité du projet présidé par le Secrétaire du Ministère de l'agriculture et des terres, avec la participation du DSA, du PAM et des autres organismes collaborant avec le projet.
46. Pendant les deux premières années d'exécution du projet, on étudiera le moyen d'incorporer de plus en plus les besoins et les points de vue des communautés locales dans le processus de préparation du plan de travail annuel. Il pourrait être nécessaire de faire appel aux services consultatifs techniques concernés.
47. Afin de mettre en application cette nouvelle approche, il faudra mener des études, évaluer les besoins de formation, dispenser une formation, mettre en place des mécanismes de collaboration avec les organismes publics, les ONG et les organisations communautaires, et modifier le budget du DSA. En conséquence, les premières opérations participatives de définition des besoins, ainsi que d'examen préalable et de planification des ressources des communautés sont prévues au moment de la préparation de la troisième année d'exécution du projet; il en résultera une évolution fondamentale d'une "approche du sommet vers la base, induite par la technologie" à une "approche de la base vers le sommet, axée sur les communautés".
48. Autre conséquence de l'approche participative: les communautés peuvent accorder ou ne pas accorder la priorité absolue à la réfection des citernes, ce qui peut se traduire par une variation du nombre de petits périmètres à remettre en état. Si les participants choisissent de remettre en état les citernes, alors le projet assisté par le PAM entre en jeu. Si, toutefois, ils optent pour d'autres priorités, ils seront liés au soutien qu'ils pourront obtenir dans le cadre des mécanismes de collaboration en place.
49. L'aide du PAM sera associée aux intrants et aux programmes des partenaires avec lesquels il collabore aux divers aspects du projet. Des ONG et des organisations communautaires seront désignées pour apporter l'appui nécessaire au développement communautaire. Le FIDA contribuera au financement des activités de remise en état, participera au renforcement des organisations paysannes et fournira une assistance complémentaire dans les domaines de la formation et des diverses activités rémunératrices. Une importante portion de l'aide bilatérale des Etats-Unis à Sri Lanka a été réservée en 1999 à une utilisation dans le cadre des projets de développement assistés par le PAM. L'acquisition des machines et du matériel nécessaires pour la remise en état des périmètres



d'irrigation, la création d'un fonds de crédit renouvelable pour les organisations paysannes et l'éducation nutritionnelle sont des domaines dans lesquels ces fonds pourraient être utilisés. Les petits périmètres d'irrigation de la Province de l'Est, appuyés par le PAM, bénéficieront également de l'aide technique qui sera apportée par l'Office allemand de la coopération technique (GTZ) en vue d'améliorer la capacité technique de l'organisme public d'exécution.

Logistique de l'aide alimentaire

50. Toutes les denrées alimentaires seront expédiées au port de Colombo. Le dédouanement des expéditions incombera aux pouvoirs publics. Le riz sera stocké dans les entrepôts du Département du Commissaire à l'alimentation; les autres produits—légumes secs et sucre—seront emmagasinés dans les entrepôts du Département du Commissaire aux terres à Ratmalana (Colombo). Le DSA prélèvera les quantités de riz requises chaque mois dans les entrepôts du Département du Commissaire à l'alimentation les plus proches, et les autres denrées dans les entrepôts du Département du Commissaire aux terres à Ratmalana; il organisera ensuite le transport jusqu'au Centre des services agraires le plus proche du site du projet. Les organisations paysannes seront responsables du transport des produits de ce centre jusqu'aux sites du projet en vue de la distribution. L'Etat prendra à sa charge tous les coûts afférents à la manutention, au transport et à l'emmagasinage des produits jusqu'au niveau du centre des services agraires.

Fonds dégagés

51. Les fonds dégagés grâce aux ventes des sacs et des conteneurs d'aide alimentaire vides seront déposés sur un compte porteur d'intérêt, ouvert au titre de la première phase du projet. Ce compte sera géré par le Commissaire des services agraires, en accord avec le comité directeur du projet. Les fonds seront utilisés pour des activités appuyant directement l'exécution du projet ou atteignant directement les bénéficiaires. La préférence sera donnée au financement du personnel et de l'équipement servant aux activités rémunératrices et/ou de formation professionnelle destinées aux femmes, conformément à leurs besoins liés au projet.

BENEFICIAIRES ET AVANTAGES

Ciblage

52. La valeur de la ration alimentaire est égale à la moitié environ du salaire agricole des femmes (150 roupies) dans la zone du projet. C'est pourquoi il existe un fort autociblage en faveur des communautés les plus pauvres et de leurs membres les plus démunis. Le projet devrait donc être particulièrement intéressant pour les femmes, qui ont un coût d'opportunité inférieur du fait de leur mobilité limitée (en raison de leurs obligations domestiques et familiales) et de leur désavantage sur le marché du travail.
53. A partir de 2001/2002, le projet sera de plus en plus mis en oeuvre dans les districts les plus pauvres du pays. Ils seront choisis d'après les critères de l'ACV, qui comprendront des indicateurs de sécurité alimentaire et de vulnérabilité. Dans les districts les plus pauvres retenus, les critères de sélection des citernes révisés tiendront compte, en plus des critères techniques, de facteurs socio-économiques (comme indiqué à l'annexe IV). Ils seront pris en considération dans l'inventaire des périmètres, incluant les cascades dans tous les cas où



cela est approprié, qui sera achevé à ce moment-là. Les facteurs socio-économiques permettront de s'assurer que ceux qui travaillent à la remise en état des réservoirs viennent effectivement de la communauté villageoise, sont des paysans et font partie des couches les plus pauvres de la population. Ils devraient être membres d'organisations paysannes qui ont assumé l'entière responsabilité de l'exploitation et de l'entretien de chaque citerne.

54. Les indicateurs hydrologiques des réservoirs, élaborés par l'Institut international de gestion de l'irrigation (IIMI)¹, seront utilisés pour déterminer les disponibilités en eau et les zones de desserte (voir annexe IV). Cette opération sera de plus en plus souvent menée dans le contexte des initiatives de sensibilisation, de manière à ce que les conflits internes au sujet des décisions concernant l'allocation des ressources soient résolus, moyennant des discussions solidement étayées au sein des communautés concernées. Le choix des réservoirs en fonction du critère de la cascade pourrait aboutir à l'inclusion de citernes desservant une superficie inférieure à 10 hectares. Ces citernes n'ont pas été remises en état, à la suite des recommandations formulées par la mission PAM/FAO d'examen de la gestion de 1996. Certains paysans parmi les plus pauvres possèdent cependant des terres situées dans des petites zones de desserte de cinq à 10 hectares qui ne peuvent donc être exclues des activités de remise en état.

Effets escomptés du projet sur les femmes

55. Le bureau de pays du PAM, conjointement avec le DSA, organisme public d'exécution, s'est efforcé d'atteindre un certain nombre d'objectifs aux fins d'accroître la participation des femmes aux activités du projet, ainsi qu'il est stipulé dans le Plan d'action du PAM pour l'égalité entre hommes et femmes à Sri Lanka, fondé sur les Engagements du PAM en faveur des femmes. Pour ce premier élargissement, les nouveaux objectifs pertinents comprennent les points suivants:
- a) garantir qu'au moins 60 pour cent des participants au projet (sur une main-d'œuvre de 26 400 personnes) sont des femmes;
 - b) garantir que 30 pour cent des membres de toutes les organisations paysannes récemment appuyées par le projet sont des femmes;
 - c) garantir qu'au moins 30 pour cent des agriculteurs stagiaires sont des femmes et qu'une formation portant sur les capacités d'intervention et la gestion est dispensée à au moins 300 femmes titulaires d'une fonction dans les organisations paysannes;
 - d) porter la proportion de femmes parmi les organisateurs institutionnels de 30 à 50 pour cent;
 - e) rendre obligatoire la présence de deux femmes au moins dans les comités exécutifs des organisations paysannes; et
 - f) tout mettre en œuvre pour avoir au moins une représentante au niveau du Centre des services agraires.
56. S'agissant de la représentation des femmes aux divers niveaux d'exécution du projet, les réalisations, ainsi que les nouveaux objectifs quantitatifs, sont impressionnants. Atteindre une proportion de 60 pour cent de femmes dans la main-d'œuvre d'un projet d'infrastructure rurale sera déjà une réalisation notable. Il en résultera que les vivres seront distribués directement aux travailleuses, ce qui leur assurera la maîtrise de cette importante

¹ Institut international de gestion de l'irrigation, IIMI Country Paper, Sri Lanka No 13, 1996.



ressource. On peut également présumer qu'entre les mains des femmes, les vivres ont généralement un effet positif sur la sécurité alimentaire de tous les membres de la famille.

57. Etant donné que la participation des femmes aux organes de décision et l'influence qu'elles y exercent ne sont pas encore très fortes, il sera nécessaire de poursuivre les activités de sensibilisation et de formation en matière de capacités d'intervention. Il faudra également inclure dans toutes les activités de formation du personnel de contrepartie une composante de formation à l'équité entre les sexes afin que l'ensemble du personnel du projet ait davantage le souci de l'égalité entre hommes et femmes.

APPUI AU PROJET

Transport terrestre, entreposage et manutention (TTEM)

58. Tous les frais de TTEM seront à la charge du gouvernement.

Articles non alimentaires

59. On n'utilisera pas pour le projet de matériel lourd, ni de main-d'œuvre ou d'entrepreneurs extérieurs. Il est donc essentiel que le PAM fournisse aux organisations paysannes des outils et du matériel agricoles tels que houes, pelles, serpettes et paniers en jonc. Le coût de ces articles non alimentaires, pour les trois ans de la phase d'élargissement, est estimé à 240 000 dollars. Par ailleurs, pour la réparation et l'entretien des petits périmètres d'irrigation, il sera important de mettre le matériel nécessaire à disposition, en échange d'une redevance modique, par l'intermédiaire des Centres des services agraires (il est proposé que 29 ateliers soient mis en place à cet effet dans la zone du projet). Il faudra également disposer d'un bus de 20 à 30 places pour transporter les stagiaires jusqu'aux centres de formation et les ramener, de 160 bicyclettes pour les organisateurs institutionnels et de divers matériels de formation. Le coût de ces articles est estimé au total à 90 000 dollars.

Suivi et évaluation

60. Pour le suivi et l'établissement des rapports relatifs à l'avancement du projet, on appliquera, en utilisant des données ventilées par sexe, les procédures du PAM qui prévoient des rapports d'activité trimestriels sur la distribution des vivres ainsi que sur le nombre et le type de bénéficiaires, et des rapports d'exécution semestriels. Pour les rapports semestriels, les informations seront recueillies par le personnel d'exécution du PAM qui utilisera les modèles prévus à cet effet. Pour le présent élargissement, les modèles seront choisis parmi ceux qui existent déjà et il se peut que le DSA soit obligé d'en remanier certains, en consultation avec le PAM, conformément aux recommandations de la mission d'examen préalable de 1999. On ajoutera des informations qualitatives et des évaluations de l'état des travaux qui serviront de base pour les décisions concernant la gestion. Ces informations seront récapitulées tous les six mois pour préparer le rapport du bureau de pays sur le projet.
61. Deux activités seront entreprises pour évaluer les effets et l'impact du projet. Premièrement, une équipe de spécialistes locaux engagés par le PAM effectuera une enquête par sondage et des évaluations participatives en milieu rural d'ici la fin du premier trimestre de 2000. L'échantillon sera choisi parmi les citernes remises en état en 1997/98. L'étude visera à:



- a) établir le profil des ménages de participants au projet hommes et femmes (employés sur les périmètres); les indicateurs seront la composition de la famille, le régime foncier et la propriété de certains autres actifs;
 - b) quantifier le degré de participation des ménages (nombre total d'hommes-jours et de femmes-jours) aux travaux sur les périmètres et le revenu correspondant;
 - c) mettre en évidence l'évolution en matière de sécurité alimentaire et sur le plan social et économique, enregistrée dans les ménages des ouvriers ainsi que dans ceux des autres membres de la communauté, et attribuable à la remise en état des petits périmètres d'irrigation (citernes); et
 - d) fournir une évaluation initiale des facteurs déterminants du succès du projet ou de son échec, s'agissant de la création d'actifs durables aux fins d'assurer des moyens de subsistance aux participants au projet (ouvriers) et aux membres de leur famille, ainsi qu'aux autres membres des communautés locales.
62. Cette étude fournira des valeurs repères concernant la réalisation de l'objectif à long terme du projet initial. Elle permettra également d'évaluer le rôle des petits périmètres d'irrigation remis en état dans l'évolution générale de la situation économique et de la sécurité alimentaire des ménages, ainsi que l'efficacité des organisations paysannes et le renforcement au cours du temps du sentiment de propriété à l'égard des petits périmètres. Elle devrait également permettre d'évaluer les effets du projet sur les 30 pour cent d'ouvriers qui ne sont pas des paysans.
63. Deuxièmement, une nouvelle étude de référence sera effectuée au début de 2001 dans les zones où la nouvelle approche du projet a été appliquée. Des études complémentaires d'évaluation de l'effet/impact seront conduites dans les communautés vivant autour des mêmes citernes vers la fin du projet, c'est-à-dire fin 2002. Le principal indicateur sera la production alimentaire familiale provenant des terres irriguées desservies par la citerne remise en état. Les mesures supplétives pourraient comprendre la superficie cultivée, le rendement, le taux d'exploitation et la composition des cultures. En appliquant les prix au producteur locaux, on calculera les revenus et on les comparera aux données de référence et aux valeurs du district utilisées dans le cadre de l'évaluation de la vulnérabilité pour le ciblage géographique.
64. Enfin, une évaluation extérieure du projet sera menée à la fin de cette phase de trois ans afin de déterminer dans quelle mesure il a été possible d'adopter la nouvelle approche participative centrée sur les communautés et si elle a permis d'atteindre les objectifs, compte tenu des nouvelles priorités de développement du PAM.

FAISABILITE ET DURABILITE DU PROJET

65. L'examen préalable de la phase d'élargissement du projet 4521.00 a été mené par la mission conjointe PAM/FAO d'examen préalable qui s'est rendue à Sri Lanka en mai 1999. Elle comprenait un économiste, un spécialiste du développement communautaire et des questions d'équité entre les sexes, un ingénieur hydraulicien et le coordonnateur de programme du PAM. Au titre de cette nouvelle phase, on s'attachera à incorporer des éléments participatifs dans l'approche du projet, ce qui devrait renforcer la maîtrise des structures par les communautés, de manière à ce que celles-ci les exploitent, les réparent et les entretiennent durablement, sans nouvelle aide extérieure pour la remise en état.



Environnement

66. Le projet contribuera à lutter contre les problèmes environnementaux actuels liés à l'envasement des canaux de drainage et des citernes. La remise en état des petits périmètres d'irrigation et des canaux existants améliorera l'écoulement de l'eau, ce qui réduira le risque de maladies d'origine hydrique. L'envasement des canaux et des citernes, dont la capacité se trouve réduite, est dû à l'érosion du sol dans l'aire d'alimentation la plus proche. Il est prévu que d'autres organismes travaillant en collaboration reboisent l'aire d'alimentation, ce qui réduira l'érosion du sol.
67. La culture sur coupe et brûlis (*chena*), très répandue dans l'ensemble des zones sèches et intermédiaires, est pratiquée par les agriculteurs pour compléter leur production alimentaire en culture irriguée. Si la productivité des terres irriguées augmente, la pression exercée sur le milieu environnant devrait diminuer.

RISQUES

68. Les périodes de sécheresse prolongée, comme celles qui ont sévi fréquemment pendant les années 90, pourraient compromettre l'avancement des travaux et la réalisation de certains objectifs. Il n'est pas possible de créer les parcelles de démonstration pendant les périodes de sécheresse; en outre, les activités de creusement dans le fond du réservoir pourraient nécessiter un effort plus grand que prévu, du fait du durcissement de la couche supérieure du sol. Par ailleurs, il est clair que, même si la réfection des citernes remplit toutes les prescriptions techniques, les objectifs d'accroissement des rendements et d'extension de la superficie cultivée pourraient ne pas être atteints pendant les périodes de sécheresse. Il est prévu que les activités concernant les avoirs matériels aient lieu pendant la saison creuse, mais des pluies excessives ou en retard pourraient avoir pour conséquence une participation au projet inférieure aux prévisions, en raison des autres priorités des agriculteurs en matière de travail. Ce risque devrait cependant être minimisé grâce au processus participatif de définition des besoins par les communautés qui, en définitive, précédera toutes les activités. Ce processus permettra également de mieux comprendre les modes de survie des ménages en cas de sécheresse et de définir des activités renforçant ces mécanismes.
69. Les activités envisagées avec l'appui du PAM doivent être complétées par un financement de contrepartie du gouvernement. L'expérience montre qu'en moyenne, un tiers de la valeur du projet est financé par la contrepartie du gouvernement. Sa contribution couvre les coûts d'exécution du projet, la composante espèces pour les besoins structurels, et les frais de transport intérieur des vivres. Des retards dans les décaissements des fonds de contrepartie et d'autres restrictions de la capacité d'exécution pourraient compromettre la portée, l'avancement des activités et la réalisation des objectifs généraux du projet.
70. Il existe d'autres facteurs de risque: il se pourrait que les liens prévus avec les ONG et les organisations communautaires ne puissent pas être établis ou bien que les pressions extérieures et les frictions constantes au sein des organisations paysannes ne permettent pas d'appliquer une approche basée sur les communautés. Les effectifs et les capacités du personnel du DSA pourraient également ne pas être suffisants pour répondre aux exigences de la nouvelle approche.



EFFETS DISSUASIFS, PERTURBATION DES MARCHES ET DEPENDANCE

71. Les vivres fournis au titre du projet proposé ne devraient pas avoir d'effet dissuasif sur les producteurs locaux de produits alimentaires, ni perturber les modes de production ou de consommation. Pendant la saison creuse pour la main-d'œuvre, la consommation alimentaire de la population cible est faible, et elle diminue encore pendant la période d'insécurité alimentaire qui suit. En conséquence, il est peu probable que les ménages vendent des vivres distribués au titre du projet. L'aide alimentaire devrait contribuer à réduire les dépenses consacrées aux produits alimentaires pendant la période des travaux de terrassement. Elle constitue un important surcroît de vivres par rapport à la ration courante et peut être en partie mise de côté pour la période d'insécurité alimentaire. Elle n'aura donc aucune influence notable sur les dépenses alimentaires et la demande de vivres des ménages.
72. Il est peu probable que la distribution de vivres crée une dépendance parmi les participants étant donné que la période d'intervention est brève (204 jours par ouvrier) et que cette occasion ne se représentera pas. De plus, les produits correspondent à ceux qui sont disponibles sur les marchés locaux.

COÛTS DU PROJET

73. La ventilation complète des coûts du projet figure aux annexes I et II. Le coût total pour le PAM s'élève à 6,8 millions de dollars, le coût des produits alimentaires étant de 4,3 millions de dollars. Les autres coûts opérationnels, chiffrés à 468 000 dollars, comprennent: la fourniture des outils, l'analyse des besoins de formation ainsi que la formation proprement dite des bénéficiaires et des partenaires d'exécution, et les moyens de transport jusqu'aux lieux de formation. Les coûts d'appui directs, estimés à 639 000 dollars, comprennent des crédits suffisants pour les nouvelles composantes telles que l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité et les besoins en matière de sécurité, ainsi que le coût des études d'évaluation de l'effet/impact et de l'évaluation extérieure.
74. La contribution du gouvernement, estimée à 3,7 millions de dollars, couvre tous les frais de TTEM, les coûts structurels de la remise en état des citernes, les dépenses de personnel afférentes à l'identification, l'exécution, le suivi, l'établissement de rapports et la formation, et les dépenses d'administration. Les coûts afférents à l'inventaire des citernes remplissant les conditions requises pour la remise en état, établis au début du projet ainsi qu'il a été recommandé par la mission d'examen préalable de 1999, ont été pris en compte.

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

75. Il est recommandé que le projet soit approuvé par le Conseil d'administration dans les limites du budget figurant aux annexes I et II.



ANNEXE I

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
A. Coûts opérationnels directs			
Produits ¹			
– Riz	13 488	250	3 372 000
– Légumes secs (lentilles)	1 620	450	729 000
– Sucre	810	250	202 500
Total, produits	15 918	270	4 303 500
Transport extérieur		37	588 800
Autres coûts opérationnels directs		29	468 000
Total partiel, coûts opérationnels directs			5 360 300
B. Coûts d'appui directs (voir annexe II pour les détails)			
Total partiel, coûts d'appui directs			639 000
Total, coûts directs			5 999 300
C. Coûts d'appui indirects (13,9 pour cent du total des coûts directs)			
Total partiel, coûts d'appui indirects			833 900
COÛT TOTAL POUR LE PAM			6 833 200
COÛTS POUR LE GOUVERNEMENT			3 700 000
COÛT TOTAL DU PROJET (PAM et gouvernement)			10 533 200

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires.



ANNEXE II

COÛTS D'APPUI DIRECTS (*dollars*)

Dépenses de personnel	
Personnel international	339 000
Fonctionnaires nationaux	57 000
Personnel local et temporaire	33 000
Total partiel	429 000
Services d'appui technique	
Préparation du projet	10 000
Services consultatifs techniques	10 000
Suivi et évaluation du projet	78 000
Formation	7 500
Total partiel	105 500
Voyages et indemnités journalières de subsistance	
Coût forfaitaire de voyage	9 000
Déplacements intérieurs	15 000
Total partiel	24 000
Dépenses de bureau	
Location des locaux	6 000
Communications	7 500
Fournitures de bureau	2 250
Réparation et entretien du matériel	2 250
Total partiel	18 000
Véhicules	
Carburant et entretien	15 000
Total partiel	15 000
Matériel	
Véhicules	25 000
Matériel informatique	7 500
Total partiel	32 500
Autres	
Information du public	15 000
Total partiel	15 000
TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS	639 000



ANNEXE III

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES, ZONES DE DESSERTE, ACTIVITÉS ET JOURS DE TRAVAIL ENVISAGÉS
--

		Par an, de 2000 à 2002	Total
Nombre de bénéficiaires		44 000	132 000
Nombre d'ouvriers ou de ménages		8 800	8 800
Zone de desserte prévue (hectares)		5 280	15 840

Activité	Unité	Jours de travail/ unité requis	No d'unités		Jours de travail par an	
1. Remise en état de petits périmètres d'irrigation	No de périmètres	6 500	220	1 416	660	4 200
2. Amélioration des routes d'accès	km	1 100	110	121 000	330	363 000
3. Construction de bâtiments polyvalents	No	800	55	44 000	165	132 000
4. Création d'autres parcelles de démonstration agricole	No	40	220	8 800	660	26 400
5. Divers (divers travaux d'infrastructure communautaire)	non spécifié			88 600		265 800
6. Formation des agriculteurs et des responsables des groupements paysans	No de périmètres	220	220	48 400	660	145 200
7. Formation des agriculteurs et des responsables	personnes	360	160	57 600	480	172 800
Total				1 798		5 300



ANNEXE IV

CRITÈRES DE SÉLECTION DES CITERNES

Etape 1: Sélection des districts d'après l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité

Etape 2: Critères techniques de sélection

Les critères techniques de sélection des citernes ci-après, recommandés par l'IIMI, seront adoptés au titre de la phase d'élargissement du projet 4521.00. Ils reposent sur trois indicateurs:

- taux d'exploitation de la campagne *Maha* (TE)—zone de desserte/superficie moyenne cultivée par période de cinq ans;
- rapport de l'aire d'alimentation de la citerne (AAC) à l'aire d'épandage de l'eau (AE);
- rapport zone de desserte (ZD)/AE.

Sur la base des indicateurs ci-dessus, la remise en état de toute citerne devrait être envisagée en fonction de son appartenance à l'une des quatre catégories suivantes:

- **Catégorie 1**—citernes dont le TE est presque égal à 1 ou supérieur et dont le rapport AAC/AE est inférieur à 7,5. Aucune amélioration autre que les réparations urgentes essentielles n'est nécessaire à moins que l'alimentation en eau puisse être augmentée grâce à d'autres sources, afin d'accroître la zone de desserte et donc de réduire le TE.
- **Catégorie 2**—citernes dont le TE est compris entre 0,85 et 1 et qui ont le potentiel hydrologique nécessaire pour étendre la zone de desserte (AAC/AE supérieur à 7,5). Si le rapport ZD/AE est lui aussi inférieur à 1, les citernes disposent d'une capacité excédentaire pour accroître le TE existant. On peut envisager d'augmenter leur capacité et d'apporter des améliorations techniques et de gestion visant à étendre la zone de desserte.
- **Catégorie 3**—citernes dont le TE est compris entre 0,6 et 0,85 et qui ont un potentiel hydrologique et une capacité suffisants pour accroître le TE (AAC/AE supérieur à 7,5 et ZD/AE inférieur à 1). Il faudrait envisager de leur apporter des améliorations techniques et de gestion.
- **Catégorie 4**—citernes dont le TE est largement inférieur à 0,6 et qui ont un potentiel hydrologique insuffisant (AAC/AE inférieur à 7,5). Dans ce cas, il faudrait envisager d'exploiter les eaux souterraines et d'augmenter l'arrivée d'eau de surface dans les citernes par le biais d'un canal d'alimentation.

Etape 3: Critères de sélection socio-économiques

- la zone de desserte du périmètre devrait être supérieure à quatre hectares, à moins qu'elle ne fasse partie d'un système de cascade;
- la taille moyenne des exploitations desservies par la citerne devrait être inférieure à 0,5 hectare;



- le rapport coûts/avantages prévu pour les citernes remplissant les conditions requises devrait être égal à 1,5;
- 70 pour cent de la main-d'œuvre nécessaire devrait être constituée par des agriculteurs propriétaires ou par des métayers.
- les agriculteurs remplissant les conditions requises devraient appartenir à des organisations paysannes enregistrées.
- l'organisation paysanne devrait accepter d'assumer l'entière responsabilité de l'exploitation et de l'entretien du périmètre conformément à un accord préparé conjointement par les organisations paysannes, le DSA et le Département de l'agriculture, et signé par les organisations paysannes et le DSA;
- les organisations paysannes devraient compter au moins 30 pour cent de femmes parmi leurs membres;
- les organisations paysannes devraient garantir qu'au moins deux femmes font partie de leur comité exécutif.

